

RAPPORT N°4

VILLAGE VACANCES – SPL LA O

Monsieur le Président indique que, suite à des problèmes récurrents, une étude sur le village-vacances « Là O » du Brugeron a été confiée au cabinet PROJECTIVE GROUPE et NUMERIA COMMUNICATION. L'objet de l'étude était de :

- définir un nouveau modèle économique,
- travailler un plan commercial détaillé,
- et trouver un mode de gestion adéquat.

Après un travail d'analyse de 4 mois, le cabinet d'étude a fait de nombreuses préconisations :

- Mise en place d'une politique commerciale via le numérique (référencement du site internet, présence sur les grandes plateformes numériques...) pour attirer quatre types de clientèles : groupes affinitaires, scolaires, regroupements familiaux et séminaires ;
- diversification de l'hébergement actuel pour pouvoir vendre de nouvelles prestations. Le bâtiment nord peut notamment être vendu comme hébergement de groupes (10 chambres avec cuisine) sans formule restauration.
- changement de nom : le « village-vacances Là Ô » est trop restrictif par rapport aux possibilités offertes (hébergement de groupes, séminaires) ;
- dénonciation du contrat liant la SPL sur les prestations de repas (école, maison de l'enfance, maison de retraite) qui oblige la SPL à avoir deux cuisiniers et un fonctionnement annuel. La dénonciation de ce contrat permettra au village-vacances de fermer sur certaines périodes de « basse saison » ;
- nouveaux investissements sur certains équipements inadaptés (piscine, cuisine, TV dans les chambres), etc.

L'étude préconise également de miser sur la SPL pour relancer l'activité jusqu'à la fin du contrat de DSP (2023) avant d'envisager la mise en place d'un nouveau contrat de DSP (avec un privé ou avec la SPL).

M. le Président explique également que dans l'attente de résultats, il s'agit de remédier à la situation financière critique de la structure, en abondant à hauteur de 50 000 € au capital de la SPL.

.../...

.../...

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider les grands principes du plan d'actions à mettre en place pour le village vacances du Brugeron ;
- de décider d'amorcer ce travail en apportant 50 000€ supplémentaires au capital de la SPL Là Ô ;
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'application de la présente délibération.